

Cinquième Partie

ÉTUDES DE MORPHÈMES GRAMMATICaux ET QUESTIONS OUVERTES

Chapitre XVIII

« QUE »

Relevez, classez et analysez les emplois de « que » dans le texte suivant :

Lettre XXVIII

- 1 Oui, je l'avoue, si mon mari arriva hier à propos pour lui, il vint fort mal-à-propos pour vous ; ma vertu chancelante ne se défendoit plus que foiblement, vos empressements m'avoient surprise au point de me la faire perdre de vue. L'occasion, votre amour, le mien, tout combattoit contre moi, je sentois ce que je n'ai jamais senti. Mes yeux égarés, même en vous regardant, ne vous voyoient plus. J'étois dans cet état de stupidité où l'on laisse tout entreprendre, et mes réflexions avoient fait place à une ivresse, plus aisée à ressentir qu'à exprimer :
- 5 battoit contre moi, je sentois ce que je n'ai jamais senti. Mes yeux égarés, même en vous regardant, ne vous voyoient plus. J'étois dans cet état de stupidité où l'on laisse tout entreprendre, et mes réflexions avoient fait place à une ivresse, plus aisée à ressentir qu'à exprimer : que serois-je devenue si le marquis ne fût arrivé ! Je recule votre perte
- 10 d'un jour. Que sais-je ! Peut-être pour jamais ! L'état où je me suis vue, quelque désordre qu'il porte dans les sens, quelque enchanteur même qu'il puisse être, est trop à craindre pour que je ne cherche pas à ne m'y plus retrouver. Vous n'attendiez pas, j'en suis sûre, cette conclusion, et dans l'impatience que vous avez de réparer ce que le hasard a
- 15 gâté, vous m'en supposez une semblable ; vous avez tort. Que dans ces moments cruels où la nature nous livre à nous-même, où tous les sens troublés agissent pour notre séduction, où les transports d'un amant échauffent sans cesse les nôtres, et ne portent à l'imagination que l'idée d'un plaisir vif et présent ; que dans ce délire, dis-je, on souhaite sa
- 20 défaite, je le crois ; on ne la voit pas. Mais que, revenue de ce funeste état, on puisse se soumettre aux désirs d'un amant et le rendre heureux, parce que votre foiblesse l'a mis une fois au point de l'être, voilà ce que je ne conçois pas.

Crébillon fils, *Lettres de la Marquise de M*** au Comte de R**** (1732).

PRÉALABLES

Si le repérage est ici purement mécanique (tout au plus faudrait-il reconnaître le morphème *que* dans sa forme élidée *qu'*), les connaissances requises sont évidemment complexes et multiples, l'intérêt même de la question étant de renvoyer à différents chapitres ou paragraphes de la grammaire : **relatives** (*G.M.F.*, XIII) et **pronoms relatifs** (VI : 5.6.), **interrogatives** (XI : 2.) et **pronoms interrogatifs** (VI : 5.5.), voire **exclamatives** (XI : 3.), ou encore **subordonnées** conjonctives, qu'elles soient **complétives** (XIV : 1.) ou **circonstancielles** (XV), mais aussi aux paragraphes sur les **marqueurs de restriction** (« ne... que », XI : 5.1.2.) et sur les **compléments du comparatif** (VIII : 4.3.1.), les compléments d'**adjectifs** marquant l'identité (*même*) et la différence (*autre*), ou encore ceux d'**adverbes** (*trop*, *assez*, *plutôt*, etc.).

Une attention particulière devra être éventuellement accordée à la séquence *ce que*, qui peut recouvrir des cas d'emploi variés : relative substantive (la relative introduite par le pronom *que* étant substantivée par le démonstratif « neutre » *ce*) ; interrogative indirecte (*ce que* transpose alors le *qu'est-ce que* de l'interrogation directe : *je me demande ce qu'il fait*) ; complétive de construction indirecte (*à ce que/de ce que* introduisent le C.O.I. propositionnel, comme *que* introduit le C.O.D. propositionnel : *j'attends qu'il vienne / je m'attends à ce qu'il vienne*) ; ou enfin tournure exclamative (*Ce que tu es bête ! XI : 3.2.4.*).

CLASSEMENT PROPOSÉ

Le principe retenu pour ce classement sera celui d'une élévation progressive dans la hiérarchie des constituants, depuis le *que* introduisant l'expansion d'un adverbe constituant du groupe adjectival, jusqu'aux conjonctions circonstancielles, introduisant des compléments

de phrase, en faisant enfin une place à part aux termes qui marquent un type de phrase particulier, l'assertion restreinte ou l'interrogation.

1. « Que » introduisant un *constituant*
d'un groupe adverbial

Dans *une ivresse, plus aisée à ressentir qu'à exprimer* (l. 8), il est facile de montrer la dépendance de *que* par rapport à *plus* : il suffit de supprimer *plus* pour rendre impossible le maintien de *que* et de ce qui le suit ; en revanche, la suppression de *que*, si elle entraîne normalement l'effacement du syntagme à *exprimer* (on y reviendra), est compatible grammaticalement avec le maintien de *plus*, dans ce cas on comprendra *plus aisée à ressentir (que l'état dans lequel je me trouvais précédemment)*. Ainsi *plus... qu'à exprimer* est un constituant discontinu dont le noyau est *plus*, un groupe adverbial. Il est plus délicat, et pourtant indispensable pour bien comprendre le rôle de *que*, d'établir la dépendance de ce groupe adverbial par rapport à l'adjectif qualificatif *aisée*. *Une ivresse à ressentir* n'est pas en soi agrammatical. On admettrait même *une ivresse plus à ressentir qu'à exprimer*. Dans ce cas, ce serait *à ressentir* qui serait directement constituant du GN dont le noyau est *ivresse*, et *plus... que* évaluerait l'une par rapport à l'autre deux qualifications du nom *ivresse*. Cependant, il est préférable d'envisager plutôt une autre analyse, faisant de *plus* un adverbe subordonné au groupe adjectival *aisé à ressentir*. Il est en effet courant que des adjectifs comme *aisé, facile, difficile* se construisent avec une expansion composée de *à* et d'un infinitif. C'est l'ensemble ainsi constitué qui serait déplacé en bloc dans la transformation attributive *cette ivresse est aisée à ressentir...* Cette interprétation s'impose à la réflexion, parce que le propos de la fin de cette phrase est bien de faire remarquer « qu'exprimer cette ivresse n'est pas aisé », et, par conséquent, *aisée* ne peut être considéré comme un élément facultatif. Mais là encore il s'agit d'opposer une qualification à une autre, car la phrase réalisée peut être analysée comme le produit d'une transformation d'effacement à partir de *une ivresse plus aisée à ressentir qu'aisée à exprimer*.

Dans les deux interprétations, donc, même si, dans la terminologie grammaticale courante, *que* introduit ici ce qu'il est convenu d'appeler le complément du comparatif de supériorité¹, il ne s'agit pas de la forme prototypique de cette sorte de complément, qui généralement évalue non pas, comme ici, deux qualités rapportées au même référent, mais un référent (un GN) par rapport à un autre, sur la base d'une qualité qu'ils possèdent en commun, sans la présenter au même degré, comme dans *Ce garçon est plus grand que son frère*.

2. « *Que* » introduisant une expansion du groupe nominal

Il s'agit, dans le seul cas qu'offre le texte, *l'impatience que vous avez de réparer...* (l. 14), d'une relative, introduite par le pronom relatif C.O.D. *que*². En tant que relatif, *que*, comme tous les relatifs, a un double rôle : d'une part c'est un marqueur de subordination, et même un démarcatif, puisqu'il signale le point où commence la proposition subordonnée ; d'autre part il représente son antécédent, comme le font en principe tous les pronoms (à l'exception des déictiques). Ses propriétés sont triviales : c'est une forme particulière à la fonction C.O.D., sans marque d'accord, et placée en tête de la proposition relative. On peut toutefois se demander si celle-ci est explicative ou déterminative, et quelles sont exactement ses limites.

La relative est en réalité limitée aux seuls mots *que vous avez* et c'est une explicative. Le test d'effacement suffit à mettre en évidence ces deux traits. En effet, la phrase *dans l'impatience de réparer ce que le hasard a gâté, vous supposez...* est parfaitement acceptable. La relative ainsi isolée est totalement facultative, syntaxiquement et

1. Sans doute ne s'agit-il pas d'une véritable gradation, la marquise veut dire que *cette ivresse est aisée à ressentir, mais pas à exprimer*. Cependant, cette interprétation résulte d'un simple effet rhétorique.

2. Au même niveau hiérarchique, c'est-à-dire comme expansion du GN, nous pourrions très bien trouver des complétives introduites par la conjonction *que*, par exemple *j'ai l'espoir que vous réparerez vos torts* ; impossible de donner à *que*, censé représenter *l'espoir*, quelque fonction que ce soit dans la proposition *vous réparerez vos torts*. Il s'agit d'une transformation de nominalisation de *j'espère que vous réparerez vos torts*. On peut aussi considérer que la locution *avoir l'espoir*, formée par le verbe-support *avoir* et le nom *espoir*, est l'équivalent du verbe *espérer*.

sémantiquement : le terme *impatience* pourvu d'un article défini appelle certes une détermination, mais celle-ci lui est entièrement fournie par l'expansion *de réparer...* qui demeure après effacement de *que vous avez*. On pourrait, il est vrai, supposer que l'élément facultatif du GN dont le noyau est *impatience* est au contraire *de réparer...* (et la suite). Son effacement produit également une phrase grammaticalement acceptable : *dans l'impatience que vous avez, vous supposez...*, et la relative serait déterminative ; mais la fin de la phrase comporterait une légère anomalie sémantique. *Vous m'en supposez une semblable* : « semblable » à quoi, puisque l'impatience en question n'aurait aucune caractérisation précise ? On attendrait alors plutôt *vous me supposez la même*. En fait, la relative *que vous avez* apporte seulement une prédication secondaire, qui n'est d'ailleurs que la confirmation du présupposé que véhicule le contexte, *vous avez* (effectivement) *cette impatience*¹.

3. « Que » introduisant une relative substantivée

Nous en avons dans le texte trois exemples très proches les uns des autres : *ce que je n'ai jamais senti* (l. 5) ; *ce que le hasard a gâté* (l. 14-15) ; *ce que je ne conçois pas* (l. 23). Ces relatives ne sont pas exactement par elles-mêmes l'équivalent distributionnel d'un GN, c'est l'ensemble formé par le pronom *ce* et la relative qui est l'équivalent d'un GN. D'une façon générale, la plupart des pronoms démonstratifs sont incomplets par eux-mêmes (**celui est venu* n'est pas grammatical, mais *celui-ci / celui de Jeanne (son mari) / celui (cet ami) dont je t'ai parlé est venu*, etc. le sont parfaitement) : la relative constitue ici leur expansion obligatoire (**je sentais ce / *l'impatience... de réparer ce / *voilà ce*).

La structure interne de ces relatives est la même, *que* y représente un C.O.D. non animé d'une extrême généralité : *je n'ai jamais senti cela* (un sentiment) ; *le hasard a gâté cela* (une occasion propice) ; *je ne conçois pas cela* (cette idée, ou : *qu'on puisse se soumettre...*). La significa-

1. De la même façon que *l'impatience qui est la vôtre* n'est qu'une reformulation de *votre impatience*.

tion se tire dans le premier cas du sens du verbe lui-même, dont le C.O.D. est sémantiquement très contraint ; dans le second cas du contexte large (et un peu des présupposés véhiculés par le verbe) ; dans le troisième, du contexte immédiat.

Quant aux fonctions de ces relatives substantivées, elles sont ici de deux sortes seulement¹. Dans *je sentais ce que je n'ai jamais senti*, et dans *réparer ce que le hasard a gâté* la relative est C.O.D. d'un verbe transitif : *sentir* dans le premier exemple et *réparer* dans le second. Après *voilà*, dans *voilà ce que je ne conçois pas*, la relative prend la place du GN qui constitue le complément (ou « régime ») prototypique du présentatif. Si on approfondit encore l'analyse, on constatera que dans notre texte *voilà* peut se voir substituer *c'est* ou même *est*, la relative substantivée joue donc en structure profonde le rôle d'un attribut.

4. « Que » conjonction

donnant à une proposition un statut de GN

De l'emploi prototypique de la conjonction *que* introduisant une complétive ayant la fonction d'un C.O.D., il n'y a pas d'exemple dans le texte.

En revanche les deux dernières phrases comportent un *que* initial introduisant une proposition qui reste longtemps « en suspens », sans avoir reçu pour le lecteur l'indication de la fonction que le scripteur lui assigne d'avance. L'étirement de la phrase est tel, dans le premier cas, que cette proposition initiale elle-même reste incomplète, et qu'un nouveau *que* doit venir relayer le premier : *que dans ces moments cruels*, [etc.] *que dans ce délire, dis-je, on souhaite sa défaite...*

Pour la clarté de l'analyse, réduisons chacune de ces deux phrases à ses éléments essentiels du point de vue de la structure ; *Que dans ces moments... on souhaite sa défaite, je le crois* (l. 15-20) et *que, revenue de ce funeste état, on puisse se soumettre aux désirs..., voilà ce que je ne conçois*

1. On ne trouve pas d'exemple dans notre texte de relative sujet, C.O.I., ou complément circonstanciel.

pas (l. 20-23). Nous constatons tout d'abord, en ce qui concerne l'un et l'autre de ces *que* initiaux, l'impossibilité de leur assigner une fonction (toutes les valences de la subordinnée sont en effet saturées), ce qui est un des critères de reconnaissance de la conjonction.

D'autre part, ces propositions introduites par *que* apparaissent dans une position remarquable en tête de phrase. Dans le premier exemple, elle est reprise par *le*, C.O.D. de *je crois* : c'est un cas de dislocation, avec détachement en tête d'une proposition complétive C.O.D., mise ainsi en position de thème (*G.M.F.*, XI : 6.1.2.). *Je le crois* est le véritable propos de la phrase, cela apparaît mieux dans la reformulation équivalente : *que dans ces moments... on souhaite sa défaite, c'est ce que je crois*. Dans la seconde phrase, la proposition initiale introduite par *que* constitue également le thème de la phrase, c'est un quasi-sujet grammatical puisque, comme nous venons de le remarquer, *voilà* (employé ici comme une variante de *est*) est lui-même une sorte de copule, et la proposition qui le suit et qui est formellement le complément du présentatif doit être interprétée sémantiquement comme un quasi-attribut. On pourrait encore décrire ce phénomène comme une dislocation : la transformation de la phrase *je ne conçois pas qu'on puisse...* par emphase sur *je ne conçois pas* et détachement de *on puisse...*, en *qu'on puisse..., voilà [ou c'est] ce que je ne conçois pas*. En somme, dans l'un et l'autre cas, on est malgré tout très proche du *que* prototypique d'introduction d'une complétive C.O.D.

Toutes les conjonctives détachées en tête de phrase, qu'elles soient ou non sujet, ont pour caractéristique d'être régulièrement au subjonctif. En effet, leur contenu n'est pas à proprement parler asserté, leur valeur de vérité reste en suspens. C'est bien le subjonctif que nous avons ici avec *souhaite* (pour le vérifier, car cette forme est ambiguë, remplaçons *souhaiter* par *vouloir* : nous aurions *veille*) et avec *puisse*. Certes, nous aurions aussi le subjonctif dans la dépendance du verbe *concevoir*, qu'il soit positif ou négatif : *je (ne) conçois (pas) qu'on puisse*, mais non dans le cas du verbe *croire* à la forme positive : *je crois qu'on souhaite / qu'on veut*. C'est donc bien la place qui est décisive pour l'emploi du mode.

5. « Que » élément d'une locution circonstancielle

Il s'agit d'abord, évidemment, au premier chef de ce qu'il est convenu d'appeler conjonction composée ou locution conjonctive introduisant une proposition subordonnée circonstancielle. Une théorie commode, mais en partie inexacte, veut que dans les locutions conjonctives circonstanciennes on ait deux éléments, d'abord une préposition, ensuite une proposition conjonctive introduite par *que* avec un statut distributionnel de GN ; ainsi [*avant* + GN] a pour correspondant [*avant que* + P], et [*pour* + GN] offre la même structure que [*pour que* + P] (*G.M.F.*, XV : 0.1.), ce qui a l'intérêt d'unifier la catégorie des propositions conjonctives ; qu'elles soient circonstanciennes ou complétives, *que* + P est équivalent à GN. Mais la réalité est un peu plus diverse, et il n'y a pas vraiment de parallélisme entre les compléments circonstanciels dans la phrase simple et les propositions circonstanciennes dans la phrase complexe.

Ainsi, dans notre texte, un seul exemple se rapproche de ce modèle idéal : *parce que votre foiblesse l'a mis une fois au point de l'être* (l. 22). Mais cette proposition, facultative et mobile, a beau correspondre approximativement à un complément circonstanciel de sens analogue dans la phrase simple (*par foiblesse*), il n'en reste pas moins qu'en français moderne, il est devenu impossible de « construire » *parce que* à l'aide de la préposition *par* et de la conjonction *que* (c'est bien une conjonction, puisqu'elle n'a aucune fonction dans la subordonnée) en y intercalant *ce* ; l'ensemble, d'ailleurs, est perçu comme un tout indécomposable ainsi qu'en témoigne sur le plan de l'orthographe la coalescence de *parce*. Du moins s'agit-il de toute évidence d'une proposition circonstancielle de cause.

Dans le cas de *l'état... est trop à craindre pour que je ne cherche pas à ne m'y plus retrouver* (l. 10-13), la locution *pour que*, qui appartient pourtant à la liste canonique des locutions conjonctives de but, n'introduit en fait nullement une proposition circonstancielle au sens où il s'agirait d'un complément de phrase (mobile), ni d'ailleurs une proposition finale. Elle dépend de *trop*, comme on s'en convaincra aisément en constatant qu'elle ne pourrait se maintenir si on supprimait cet adverbe, modificateur du syntagme à *craindre* placé lui-

même en position d'attribut. Sur le plan syntaxique, *pour que* a donc bien pour rôle d'introduire l'expansion d'un groupe adverbial dont le noyau est *trop* ; cet adverbe est lui-même le modificateur du syntagme à *craindre*, groupe assimilable à un groupe adjectival, puisque nous le trouvons en position d'attribut. L'ensemble *trop... pour que* ne peut donc pas introduire un complément de phrase : on rangera cette structure parmi les « systèmes corrélatifs », dans la mesure où la subordonnée est appelée par un élément de la principale, et on rattache ces systèmes aux propositions circonstancielles parce qu'ils en constituent des sortes de paraphrases (*G.M.F.*, XV : 3.2.). Sur le plan sémantico-logique, il ne s'agit pas de but, mais plutôt de conséquence. Il y a ici, d'ailleurs, notons-le, un curieux renversement des signes dans la conséquence envisagée, *trop... pour* inverse le sens de *tellement... que* : avec cette dernière expression, on aurait en effet *cet état est tellement à craindre que je cherche à ne m'y plus retrouver* (ou *que je ne cherche pas à m'y retrouver*). Ce phénomène ne se produit pas dans l'expression consécutive analogue *assez... pour que*.

Enfin, dans *quelque désordre qu'il porte dans les sens, quelque enchanteur même qu'il puisse être* (l. 11-12), on s'accorde à voir globalement des propositions circonstancielles, paraphrasables à quelque nuance près par des propositions introduites par *bien que* ou *même si*, et d'ailleurs également au subjonctif : *bien qu'il porte quelque désordre dans les sens, bien qu'il puisse être enchanteur*. Toutefois, à y regarder de plus près, le *que* est beaucoup plus facile à interpréter comme un relatif que comme une conjonction : *il porte dans les sens* ou *il puisse être* sont en effet des propositions incomplètes, un C.O.D. manque à la première, un attribut à la seconde, et pour que la complétude de la phrase soit assurée, il faut voir dans *que* le représentant de *désordre* et d'*enchanteur*. Mais ceux-ci n'ont pas de fonction dans la principale, et c'est donc le syntagme discontinu *quelque... que* qui intègre le tout dans la phrase en tant que groupe circonstanciel (voir *G.M.F.*, XIII : 4.).

6. « Que » élément du marqueur de restriction « ne... que »

Nous le trouvons deux fois dans le texte : *Ma vertu... ne se défendoit plus que foiblement* (l. 2-3), *les transports... ne portent à l'imagination que l'idée*

d'un plaisir vif et présent (l. 17-19). *Ne* y assume bien un rôle de négation, mais l'ensemble constitue néanmoins une assertion positive, autrement dit une affirmation. Le principe de la restriction consiste, tout en assumant positivement le contenu de la proposition, à nier explicitement toute proposition qui au même thème associerait un propos différent¹. Autrement dit, chacune de ces phrases a pour pré-supposé la phrase affirmative correspondante : *ma vertu se défendait (encore) faiblement et les transports... portent à l'imagination l'idée d'un plaisir vif et présent*². Ce qu'il faut inférer, ce qui est posé, c'est que le contraire serait faux, et plus précisément que l'expression qui suit *que* est la seule acceptable, c'est pourquoi on peut toujours paraphraser en ajoutant *et pas autrement* ou *et rien d'autre*³ (G.M.F., XI : 5.1.2.). La place du *que* est donc cruciale, et la restriction peut porter sur différents groupes, ici un adverbe modificateur de verbe dans le premier cas (*faiblement*), un C.O.D. dans le second (*l'idée d'un plaisir*), mais jamais sur un groupe sujet⁴.

7. « Que » pronom interrogatif

Le texte en fournit deux exemples : *que serois-je devenue* (l. 9), et *que sais-je* (l. 10). La ponctuation finale de ces phrases est un point d'exclamation et non d'interrogation, car il n'y a pas de réponse possible à ces questions, mais il s'agit là d'un effet pragmatique. Sur le plan syntaxique, il s'agit bien de phrases interrogatives. Dans un très grand nombre de cas, l'exclamation ne s'exprime par aucune forme syntaxique qui lui soit propre, mais emprunte aux autres

1. Voir plus haut, dans l'exercice sur la négation, les p. 193-194.

2. Le sens n'est pas *ma vertu ne se défendait plus*, négation de la phrase *ma vertu se défendait encore*. Toutefois, la transformation de *encore* en *plus* dans la phrase restrictive dépend bien de la présence de *ne*. L'orientation argumentative s'inverse, *ma vertu se défendait encore faiblement* pourrait justifier une conclusion comme *j'avais bon espoir de rester vertueuse*. Tandis que *elle ne se défendait plus que faiblement* autorise les mêmes conclusions défavorables à la vertu que *ne se défendait plus*.

3. Diachroniquement, l'expression s'explique plutôt par l'effacement du mot *autre*, *autre chose* ou *autrement* avant le *que*, à une époque où *ne* suffisait à exprimer pleinement la négation. *Ma vertu ne se défendait (plus) autrement que faiblement, les transports ne portent (pas) autre chose à l'imagination que l'idée d'un plaisir*. On serait ainsi ramené à la structure *autre... que* traitée plus haut.

4. Voir l'analyse de la phrase *il ne manquait plus que Véra elle-même* (Villiers de L'Isle-Adam), dans l'exercice portant sur les pronoms, p. 54-55.

types de phrases, et notamment aux phrases interrogatives, les formes qui lui conviennent.

Nous sommes ici au niveau le plus élevé de la hiérarchie phrasique, celui du type de phrase (en l'occurrence le type interrogatif), qui ne concerne jamais les propositions subordonnées. Les phrases assertives correspondantes auraient été *je serais devenue cela* (forme « neutre » qui serait un peu étonnante ici, appliquée à un être humain) ou plutôt *je serais devenue ainsi* ou *telle* (*ainsi* et surtout *tel* étant des proformes d'adjectif), mais en tout cas pas *je serais devenue celle-ci* (la question aurait été *qui serais-je devenue ?*) ; et d'autre part *je sais cela*. Nous en tirons la conclusion que, comme terme interrogatif, *que* représente soit un nom non animé en fonction de C.O.D. ou d'attribut, soit un adjectif en fonction d'attribut.

Un tel terme interrogatif a un double rôle. D'une part, c'est un marqueur d'interrogation, solidairement avec l'inversion du sujet ; d'autre part c'est un élément postiche, marquant dans la phrase une place vide, celle justement sur laquelle porte l'incertitude de celui qui s'exprime, un pronom si l'on veut (un « proadjectif » éventuellement), mais sans antécédent. Ni anaphorique, ni cataphorique, ni même déictique, c'est, comme nous le disions, une place vide à occuper, ou, comme ici... à laisser vide.

En résumé, plusieurs regroupements des emplois de *que* sont possibles.

On peut mettre d'un côté les *que* **pronoms**, qu'ils soient **relatifs** ou **interrogatifs** (d'une façon plus générale, il y a plusieurs termes qui appartiennent aux deux séries, *qui*, *où*, et même *quoi*, ainsi que *lequel* et ses variantes) et de l'autre les *que* **conjonctions de subordination**, en définissant ce terme comme le mot qui donne à une proposition (éventuellement elliptique) le statut de GN sans exercer de fonction dans cette subordonnée.

On peut aussi opposer les *que* **subordonnants**, les plus nombreux (pronoms relatifs et conjonctions)¹, et les **marqueurs de type** de phrase, plus rares, ici les pronoms interrogatifs, dans

1. Il faudra y ajouter le cas échéant les pronoms interrogatifs introduisant des propositions interrogatives indirectes, mais il n'y en a pas dans notre texte.

d'autres textes les *que* exclamatifs, qui introduisent les uns et les autres des propositions indépendantes ou principales. *Que* reste l'instrument de subordination par excellence du français¹. Il n'est pas étonnant qu'une pensée aussi subtile et en même temps aussi maîtrisée que celle des écrivains du XVIII^e siècle en fasse grand usage dans un texte destiné à mettre en évidence la complexité de la vie psychologique.

1. Les linguistes guillaumiens défendent une thèse unitariste sur le système *que/quoi*, en rapportant les différents emplois en discours de ces deux morphèmes à un même « mouvement de pensée ». Pour plus de détails sur ce type d'analyse, voir par exemple G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981, p. 246-252.